

**Réponse de la Municipalité aux vœux et à l'observation de la
Commission de gestion pour l'exercice 2020**

1. Vœux

1.1. Vœu 1 – Administration générale, finances et affaires culturelles

Télétravail

A la suite du confinement dû à la COVID-19 imposé en mars et avril 2020 par le Conseil fédéral, la sous-commission a pu constater la rapidité avec laquelle les diverses directions ont mis en place le télétravail avec une grande efficacité.

La commission estime qu'il serait opportun de profiter des expériences menées dans ce domaine pour encourager ce mode de travail au sein de l'administration communale. Il peut permettre d'offrir des conditions-cadres plus adaptées à de potentiels collaborateurs n'ayant pas leur domicile dans la commune et d'attirer de nouveaux talents. Il est à la fois plus écologique, semble plus efficace et répondre à la nécessité d'une plus grande flexibilité dans l'organisation du travail. De plus, il permet de renforcer l'attractivité de la Commune de Pully en tant qu'employeur.

Réponse de la Municipalité

Depuis avril 2017, l'administration a déjà mis en place le télétravail par le biais d'une directive, ce qui lui a permis d'être extrêmement réactifs et de pouvoir remettre rapidement les gens au travail depuis leur domicile.

Actuellement 17 conventions de télétravail sont en vigueur et d'autres demandes sont en cours. De plus, les cadres des classes 6, 7 et 8 ainsi que certains collaborateurs des classes 4 et 5 ont déjà depuis plusieurs années la possibilité d'utiliser un code « travail à domicile » dans notre logiciel de gestion du temps, quand ils souhaitent effectuer une tâche depuis la maison pour gagner en efficacité, sans pour autant être soumis à la convention de télétravail.

Un groupe de travail va être prochainement mis sur pied pour analyser la gestion de la crise de la COVID -19 en général et ses impacts sur le fonctionnement de l'administration. Parmi les sujets qui seront évoqués, la mise en place du télétravail durant cette période sera un des points essentiels analysés.

En septembre prochain, un questionnaire va être envoyé au personnel qui a été mis en télétravail partiellement ou complètement (environ 80 personnes) pendant la pandémie, afin d'analyser leur ressenti et de cerner les points positifs et négatifs du télétravail au sein de la commune.

Les mesures allant dans le sens de la flexibilité du travail vont être développées et encouragées. Les impacts financiers du travail à domicile ainsi que les problématiques de matériel informatique et de bureau feront également l'objet d'une analyse précise afin que les coûts engendrés par ces nouveaux modes de travail restent dans une enveloppe acceptable au regard des finances communales.

1.2. Vœu 2 – Urbanisme et environnement

5^e façade des bâtiments

La commission propose de modifier le règlement communal sur l'aménagement du territoire et des constructions dans le sens que l'agencement complet de la 5^{ème} façade des bâtiments fasse l'objet des plans de mise à l'enquête.

Cependant, les différentes études et analyses des besoins réalisées régulièrement mettent en évidence que les besoins parascolaires des familles pulliérannes ne sont pas encore satisfaits et que cet accueil devra encore être développé durant ces prochaines années.

Ces études et le nombre significatif de familles en liste d'attente mettent également en évidence un besoin urgent et conséquent en places d'accueil préscolaire.

En effet, pour une population projetée de 941 enfants de 0 à 4 ans en 2022, il serait nécessaire de créer plus de 140 places en nurserie-garderie afin d'atteindre l'objectif de 20% de couverture des besoins.

Dans ce contexte, la Municipalité axe déjà à l'heure actuelle et va soutenir ces prochaines années ses efforts dans la création de nouvelles places préscolaires.

Concrètement, une garderie a été créée et ouverte en janvier 2021 dans le quartier des Boverattes proposant 29 places d'accueil préscolaire.

Un second projet, soit l'extension de la garderie du Parc Guillemain, est en cours d'élaboration. Celui-ci permettra la création d'environ 85 places préscolaires à l'horizon 2024.

De plus, toute opportunité permettant la création de structures d'accueil est étudiée, notamment dans le cadre de l'élaboration de plans de quartier ou de projets immobiliers.

2. Observations

2.1. Observation 1 – Urbanisme et environnement

Inventaire cartographié des places de jeux

La commission demande la mise à jour et la publication de l'inventaire cartographié des places de jeux de la Ville avec leurs particularités.

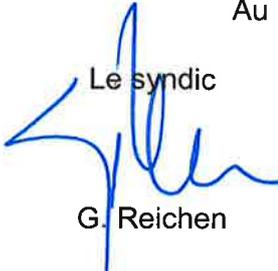
Réponse de la Municipalité

Les places de jeux sont déjà cartographiées et l'information est accessible au public sur le site Internet SIGIP (Système d'information géographique Intercommunal de Pully – www.info.sigip.ch), dans l'onglet « Points d'intérêt – Divertissement/sport' ».

Par contre, il n'y a aucune indication sur le site Internet de la Ville. La DUE fera le nécessaire pour que cette information soit ajoutée sur le site Internet de la Ville.

Ainsi adopté par la Municipalité lors de sa séance du 5 mai 2021.

Au nom de la Municipalité

 Le syndic G. Reichen		 Le secrétaire Ph. Steiner
--	--	---

Réponse de la Municipalité

La Municipalité estime qu'il n'est pas nécessaire de modifier le Règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions (RCATC) pour exiger des plans de toiture, s'agissant d'une question de recevabilité des dossiers.

Depuis l'affaire des Boverattes, ces plans sont systématiquement déjà demandés lors du dépôt de l'autorisation de construire sans qu'il ait fallu modifier le RCATC. Une telle modification est en principe réservée à des questions de fond et non de forme.

1.3. Vœu 3 – Jeunesse et Affaires sociales

Accueil préscolaire

La commission souhaite que soit maintenu à l'avenir le développement des possibilités d'accueil préscolaire et que l'application des axes stratégiques prévus dans le plan directeur de la DJAS se perpétue.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité s'est fixé comme objectif dans son programme de législature 2016-2021 de « répondre aux besoins des parents en matière d'accueil de jour des enfants » avec comme mesures de :

- Maintenir et renforcer les structures d'accueil de jour des enfants en âge préscolaire avec pour objectif un taux de couverture de 20% ;
- Proposer un accueil parascolaire conformément à la constitution vaudoise et à la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) ;
- Maintenir et renforcer l'accueil familial (mamans de jour).

En outre, comme mentionné dans le vœu de la commission, le plan directeur de la DJAS élaboré en 2020, prévoit en son 1er axe stratégique d'« Etoffer la capacité d'accueil extra-familial de jour », soit de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- Augmenter le nombre de places en accueil collectif de jour (préscolaire, plus particulièrement en nurserie) ;
- Renforcer l'accueil familial de jour (accueillantes en milieu familial) ;
- Intégrer dans les réflexions d'autres formes d'accueil extra-familial assurées jusqu'à ce jour par des associations ou organisations à buts non-lucratifs (par ex. jardins d'enfants, haltes-jeux, espaces de rencontre parents-enfants) ;
- Augmenter le nombre de places en accueil collectif de jour dans le domaine parascolaire.

Afin de répondre prioritairement aux exigences légales et aux besoins des familles en matière d'accueil des enfants en âge scolaire, la Municipalité s'est prioritairement focalisée durant la législature écoulée sur l'amélioration de l'offre d'accueil parascolaire.

Ainsi, plusieurs projets de réalisation de nouvelles structures d'accueil parascolaires ont été menés par la Municipalité avec le soutien du Conseil communal, soit, notamment l'UAPE « l'Appart », l'APEMS « le Cube », l'APEMS de Jules Loth, l'extension de l'UAPE des Alpes, l'APEMS de Mallieu, la salle de pique-nique des 4-Vents, permettant la création de plus de 230 places d'accueil parascolaire.